

Décision

Générale

colonial

Décision n° 562 accordant un permission de deux mois à Kidaany Youssoul.

n° 562

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 mai 1950

Numéro JO

n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro

1 mai 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance orgaaiique du 18 septembre 18844 rendue applicable à la colonie par e décret du 18 juin 1884; Nu l'arrêté n°117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation, et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des, Somalis, modifié par aarrêté n° 95 du 23 janvier 1950

Vu- la demande de permission d'absence formulée par Kidamy Youssouf, employé a. la sûreté, générale

Vul'avis favorable du chef dm service de la L sûreté générale,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une permission d'absence de deux mois à solde entière, pour en jouir Son à Obock et pour compter du 22 mai 1950, est accordée à Kidamy Youssouf, en service à la sûreté générale.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général
R. CI

IAMBOKEUN